

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 6 février 2023

*Nombre de membres du
Bureau :*

*En exercice : 35
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 29*

OBJET

**2023_02_06_01B
Approbation du
procès-verbal de la
réunion de Bureau du
12 décembre 2022**

Votes Pour : 29

Vote Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le six février,

A quatorze heures,

se sont réunis à Montrond Les Bains, Espace Les Foreziales, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le trente janvier deux mille vingt-trois.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Didier PONCET, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Marianne DARFEUILLE - Mandataire : Pierre VERICEL

- Mandant : François DUMONT, - Mandataire : Pierre SIMONE

- Mandant : Stéphane HEYRAUD - Mandataire : Bernard SOUTRENON

- Mandant : Alain LIMOUSIN - Mandataire : Thierry GOUBY

Absent(s) excusé(s) : Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, François DUMONT, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Alain LIMOUSIN, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PICARD.

Le secrétariat a été assuré par Daniel PRUD'HOMME

Madame la Présidente expose :

VU l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la transmission du procès-verbal du Bureau syndical du 12 décembre 2022 aux membres de l'assemblée le 30 janvier 2023 ;

CONSIDERANT que le procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 12 décembre 2022.

Fait et délibéré en séance

Le 6 février 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.